

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL**  
-----  
**DÉCISION DU COLLÈGE**  
**DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL**  
-----

Décision 2010-08

du 12 avril 2010

Composition du comité d'audit de l'Autorité de contrôle prudentiel

**LE COLLÈGE EN FORMATION PLENIERE**

Vu le *Code monétaire et financier*, notamment l'article R.612-12,

Vu le chapitre 7 du règlement intérieur de l'Autorité de contrôle prudentiel adopté le 12 avril 2010,

Vu le *décret du 15 janvier 2010* portant nomination de Monsieur Jérôme Haas, Président de l'Autorité des normes comptables ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sur proposition du Président, le Collège désigne comme membres de son comité d'audit les personnes suivantes :

- Monsieur UZAN, Président,
- Monsieur VACHIA, Conseiller-maître à la Cour des comptes
- Monsieur HAAS, Président de l'Autorité des normes comptables,
- Monsieur LEMASSON.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Registre de l'Autorité.

Fait à Paris, le 12 avril 2010

Pour le Collège :  
Le Président,

[Christian NOYER]